

## ADJOINT D'ANIMATION

---

### Synthèse de l'offre

---

<b>Employeur :</b>	MAIRIE DE THYEZ
<b>Grade :</b>	Adjoint territorial d'animation
<b>Référence :</b>	O07419020286
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	22/02/2019
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/04/2019
<b>Date limite de candidature :</b>	29/03/2019
<b>Service d'affectation :</b>	POLE ENFANCE JEUNESSE EDUCATION

### Lieu de travail

---

<b>Département du lieu de travail :</b>	Haute-Savoie
<b>Secteur géographique :</b>	Faucigny
<b>Lieu de travail :</b>	300 rue de la mairie 74300 Thyez

### Détails de l'offre

---

<b>Emploi fonctionnel :</b>	Non
<b>Grade(s) :</b>	Adjoint territorial d'animation Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe
<b>Famille de métier :</b>	Education et animation
<b>Métier(s) :</b>	Animatrice / Animateur enfance-jeunesse

#### **Descriptif de l'emploi :**

L'agent, affecté au Groupe scolaire des Charmilles, sera amené à effectuer des missions dans les 3 services composant le pôle Enfance Jeunesse Éducation, afin d'assurer les remplacements des agents indisponibles.

#### **Profil demandé :**

L'agent devra faire preuve de :

Patience  
Discrétion  
Vigilance  
Maîtrise de soi  
Droit de réserve  
Disponibilité  
Prise d'initiatives  
Créativité  
Adaptabilité, souplesse  
Esprit d'équipe  
Sens de l'écoute

L'agent devra maîtriser :

Connaissances des gestes d'urgence et de premiers secours  
Connaissance du développement psychomoteur de l'enfant de 3 à 11 ans  
Connaissance dans le domaine paramédical et diététique  
Connaissance de la procédure d'évacuation

L'agent devra savoir :

Analyser et réfléchir sur sa pratique  
Repérer les priorités des actions et de la Sécurité  
Transmettre des informations à l'équipe, aux familles  
Respecter les consignes de sécurité

**Mission :**

Missions d'ATSEM :

- Accueillir chaque matin les enfants et leurs parents, afin que l'entrée à l'école se déroule dans de bonnes conditions. Elles doivent à cet effet adopter des attitudes rassurantes pour les enfants et les parents, en étant souriantes et chaleureuses.
- Aider les enfants à s'habiller et à se déshabiller, à se laver les mains, à aller aux toilettes.
- Préparer les activités proposées par l'enseignant, préparation du matériel ou autres outils pédagogiques.
- Conduire les ateliers pendant le temps de classe en coordination avec l'enseignant.
- Mettre en place les lits et les ranger pour la sieste. Nettoyer et ranger les locaux, ainsi que le matériel utilisé pour les différentes activités, pour cela, l'agent devra savoir comment utiliser les produits ménagers, de toilette et d'hygiène.
- Assurer un rôle bienveillant dans la prise en charge des enfants
- Peut être appelé(e) à accompagner l'enseignant et les enfants lors des sorties scolaires

Missions agent de restauration :

- Récupérer les enfants inscrits pour la restauration à la porte des classes pour les maternels ; à des lieux prédéfinis pour les élémentaires
- Assurer l'animation sur le temps de restauration qui se déroule en deux services
- Aider les enfants sur le temps du service (service à l'assiette pour les maternels, service en self pour les élémentaires)
- Effectuer des tâches de nettoyage (plonge, salle ...) après le service

Mission d'animateur en périscolaire ou durant les vacances :

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et entretenir des relations avec les familles.
- Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques.
- Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation

**Contact et informations complémentaires :** Rémunération statutaire RIFSEEP Prime annuelle Chèques déjeuners  
CNAS

**Courriel :** [sgeneral@mairie-thyez.fr](mailto:sgeneral@mairie-thyez.fr)

**Téléphone :**

04 50 98 60 92

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.